

En vigueur à partir du 21 septembre 2026

Code de déontologie



Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

Organisme de réglementation des ergothérapeutes en Ontario

Code de déontologie

Introduction : Ce code de déontologie fournit aux membres des renseignements sur les attentes de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario (l'Ordre) en matière de pratique éthique. Il décrit un ensemble de principes et de valeurs fondamentales et est conçu pour être utilisé dans tous les contextes et domaines de la pratique de l'ergothérapie, ainsi qu'à tous les niveaux de prise de décisions. Il décrit les valeurs fondamentales que les ergothérapeutes incarnent en tant que membres d'une profession autoréglementée et peut être utilisé pour aider les clients, les collègues et le public à comprendre nos engagements éthiques. En tant qu'élément essentiel des programmes de l'Ordre et de ressource pour les décisions des comités, le code de déontologie fournit des renseignements cruciaux à tous les membres.

Le code de déontologie n'a pas pour but de dire aux membres exactement comment agir dans chaque situation, mais plutôt de les guider sur la façon de se comporter et de faire face à la grande variété de scénarios et de dilemmes éthiques qui peuvent survenir dans la pratique.

CODE DE DÉONTOLOGIE

L'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario veille au respect des normes d'éthique les plus élevées lors de la prestation de services au public. Le présent code de déontologie aide ses membres à s'assurer que leurs actions inspirent la confiance du public, maintiennent l'intégrité de leur profession et tiennent compte des meilleurs intérêts de leurs clients tout en reflétant les valeurs de la société.

PRINCIPES ÉTHIQUES

Apprendre, savoir et faire mieux

Engagez-vous à toujours apprendre et vous améliorer pour que votre travail reflète les connaissances et les pratiques les plus à jour en visant sans cesse l'excellence et la compétence.

Minimiser les préjudices

Agissez de manière réfléchie pour minimiser les préjudices en songeant aux conséquences de vos décisions sur les personnes, les communautés et la société dans son ensemble.

Respecter l'autonomie

Respectez le droit des personnes de prendre des décisions éclairées en leur fournissant l'information, le soutien et les ressources nécessaires pour agir en conformité avec leurs valeurs.

VALEURS FONDAMENTALES

Obligation de rendre compte

Assumez l'entière responsabilité de vos actions et de vos décisions en vous assurant qu'elles sont conformes aux normes professionnelles et à une conduite éthique.

Collaboration

Travaillez de manière collaborative avec vos collègues, clients et intervenants en reconnaissant que divers points de vue donnent de meilleurs résultats.

Humilité

Abordez votre travail avec humilité en étant ouvert aux nouvelles connaissances et à la rétroaction et reconnaissez la valeur des points de vue d'autres personnes.

Intégrité

Soyez honnête, juste et uniforme dans tous vos actes professionnels en respectant la lettre et l'esprit de la loi.

Respect

Traitez chaque personne avec dignité, justice et respect en reconnaissant et en acceptant les différences culturelles et les expériences individuelles.

Transparence

Inspirez la confiance en communiquant ouvertement et honnêtement en étant bien clair dans toutes vos interactions professionnelles.

VOTRE ENGAGEMENT ENVERS UNE PRATIQUE ÉTHIQUE

En adoptant ces principes et ces valeurs fondamentales, les membres de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario s'assurent que leur conduite contribue au bien public, qu'ils inspirent la confiance et qu'ils maintiennent l'intégrité de leur profession. Une pratique éthique exige une réflexion continue et un engagement à toujours s'améliorer en veillant aux intérêts des personnes que nous servons.